

Liste de contrôle valable à partir de janvier 2014

HFV

Annexe 2 Point 6

Documents requis pour les projets de recherche sur des personnes décédéesLes modèles des documents sont consultables à l'adresse www.swissethics.ch.

N°	Désignation du document	Date / numéro de version	Référence à un autre document	CCE :
0	Lettre d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> avec adresse de facturation doit être signée par le demandeur (responsable du projet ou promoteur) 			
1a	Formulaire de base <ul style="list-style-type: none"> doit être signé par le responsable du projet et, le cas échéant, par le promoteur 			
1b	Résumé du protocole de recherche (synopsis) à l'intention des membres de la CCE <ul style="list-style-type: none"> dans la langue de la commission d'éthique concernée 			
2	Protocole de recherche <ul style="list-style-type: none"> doit être signé par le responsable du projet et, le cas échéant, par le promoteur 			
3	Documentation du respect des exigences relatives au consentement au sens de l'art. 36 LRH			
4	Preuve du constat préalable du décès au sens de l'art. 37, al. 1, LRH			
5	Pour les projets de recherche sur des personnes décédées placées sous respiration artificielle : <ul style="list-style-type: none"> justification de la raison pour laquelle il faut inclure ces personnes dans le projet (art. 37, al. 2, LRH) preuve que les personnes qui réalisent le projet ne participent pas au constat du décès et ne sont pas habilitées à donner des instructions aux personnes chargées du constat (art. 37, al. 3, LRH) 			
6	Indications relatives aux éventuelles rémunérations <ul style="list-style-type: none"> cf. exigences énoncées à l'art. 9 LRH (interdiction de commercialiser) – 			
7	Documentation relative à la sécurité du traitement du matériel biologique et des données personnelles <ul style="list-style-type: none"> notamment de leur conservation – 			

N°	Désignation du document	Date / numéro de version	Référence à un autre document	CCE :
8a	Curriculum vitae du responsable du projet et attestation de ses qualifications professionnelles au sens de l'art. 4 ORH <ul style="list-style-type: none">datés et signés–			
8b	Liste des personnes participant au projet de recherche <ul style="list-style-type: none">avec indication de leur fonction et de leurs connaissances techniques en la matière			
9	Indications relatives aux infrastructures sur le lieu de réalisation du projet			
10	Accord par contrat entre le responsable du projet et le promoteur ou autres tiers <ul style="list-style-type: none">concernant le financement du projet de recherche, la rémunération du responsable du projet et la publicationdoit être signé par toutes les parties			

Commission d'éthique

Lieu / date:

Secrétariat scientifique